

**Les aides financières**  
**au collège**  
**Fernand Léger**

**Le personnel du collège reste à votre  
disposition pour répondre à vos  
questions.**

**Tél. : 02.31.63.50.75  
Mail : ce.0140067x@ac-caen.fr**

collège  
Fernand Léger



académie  
Caen



### **L'allocation de rentrée scolaire :**

Versée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), elle est attribuée sous conditions de ressources.

#### **Le montant de base :**

383,03 euros maximum, pour les enfants de 11 à 14 ans.

### **Les bourses nationales de collège :**

Accordées en fonction de la composition familiale et des ressources.

Un dossier unique pour les bourses nationales et départementales.

#### **Le montant de base :**

Il est variable (84 à 357 euros/an).

#### **La demande est à constituer :**

- Soit sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).
- Soit auprès du secrétariat du collège.

(entre le jour de la rentrée scolaire et le 16 octobre).  
Les dossiers sont à retourner au collège.

### **Les bourses départementales :**

Cette bourse complémentaire est versée par le département en complément de la bourse nationale.

**Attention : les élèves habitants dans l'Orne ne peuvent prétendre à une bourse du conseil départemental du Calvados.**

**Le conseil départemental de l'Orne n'attribue pas de bourse pour les élèves scolarisés dans le Calvados.**

La constitution du dossier se fait dans les mêmes conditions que celui de la bourse nationale (dossier unique).

### **Le fond social collégien/cantine :**

Il permet d'aider les familles pour les dépenses liées à la scolarité. (Demi-pension, fournitures, voyages, transports...) Les demandes sont étudiées de manière anonyme au sein du collège, selon des modalités définies en conseil d'administration.

**Il peut être sollicité à tout moment. La demande est à faire auprès de l'assistante sociale du collège ou du gestionnaire.**